

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 235 Subvention avec convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris à titre de soutien à l'opération Shopping by Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, 25, rue des Pyramides à Paris (1er),

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, à titre de soutien à l'opération Shopping by Paris (n° tiers : D00100 – n° Simpa : 21124).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, ligne de subvention VF55003 du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2013.